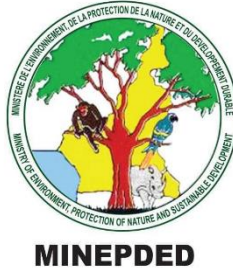


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE BIOSECURITE
AU CAMEROUN



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

CAMEROON BIOSECURITY
PROJECT

PROJET DE BIOSÉCURITÉ AU CAMEROUN

TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR L'AUDIT DE

PROJET PNUE/FEM « MISE EN OEUVRE ET INSTITUTIONNALISATION D'UN CADRE NATIONAL DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS ET DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ».

Période à auditer : Septembre 2023 à décembre 2024

JUSTIFICATION DU PROJET

Le Cameroun occupe une position centrale dans la région de l'Afrique centrale et connaît un taux élevé de mouvements d'êtres humains, de biens et de services, y compris le commerce de produits biologiques. Le Cameroun est riche en biodiversité et ces invasions ou introductions biologiques ont conduit à un flux continu d'organismes biologiques non indigènes, qui ont tendance à persister dans l'environnement et à devenir envahissants. Pour remédier à cette situation, le pays a commencé à développer et à intégrer la gestion des EEE dans une approche globale de la biosécurité dans le cadre du *projet de biosécurité* du PNUE/FEM au Cameroun.

La première phase d'exécution du projet était intitulée « *Développement et mise en place d'un système national de surveillance et de contrôle (cadre) pour les organismes vivants modifiés (OVM) et les espèces exotiques envahissantes (EEE)* », et avait pour objectif de renforcer les capacités nationales afin de prévenir et de contrôler l'introduction, l'établissement et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et la gestion des OVM par la mise en œuvre d'un processus de prise de décision fondé sur les risques. La première phase d'exécution du projet a permis de développer plusieurs produits clés en matière de biosécurité, tels que des manuels techniques et de formation, et des rapports d'enquête accompagnés d'une formation sur des questions thématiques clés en matière de biosécurité, telles que la détection, le diagnostic et la surveillance des envahisseurs biologiques, l'analyse des risques, la planification d'urgence et la réponse aux situations d'urgence, les systèmes d'audit des produits de base, les systèmes et méthodes d'inspection, etc. Cette phase a également conduit à l'élaboration d'un rapport sur l'examen des agences de biosécurité, des lignes directrices, des procédures et des politiques existantes, d'un document d'orientation sur la politique de biosécurité, d'un projet de loi sur la biosécurité et de ses instruments d'habilitation, à savoir un projet de décret créant l'Agence nationale de biosécurité et un projet d'arrêté créant un comité ad hoc sur la biosécurité. Cette phase d'exécution du projet s'est achevée en décembre 2018.

La deuxième phase d'exécution du projet de biosécurité du Cameroun intitulé : « *Mise en œuvre et institutionnalisation d'un cadre national de suivi et de gestion des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes* » a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel de biosécurité dans la gestion des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes par une mesure coordonnée d'analyse des risques.

C'est à ce titre que l'Unité de Gestion du Projet requiert les services d'un cabinet d'audit pour la vérification de son compte.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

L'agence de mise en œuvre de ce projet est le PNUE et l'agence nationale d'exécution est le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable.

ACTIVITIÉS DU PROJET

Les activités prévues dans le cadre du projet sont regroupées en quatre composantes, comme suit :

- Mise en place et opérationnalisation de cadres politiques, réglementaires et institutionnels intégrés en matière de biosécurité (Composante 1 du projet - Politique, réglementation et institutions)
- Incorporation de mesures de biosécurité dans les voies de surveillance et de gestion des introductions biologiques. (Composante du projet 2- Stratégies de biosécurité durable)
- Intégration des capacités de biosécurité dans les systèmes réglementaires, institutionnels et éducatifs nationaux. (Composante du projet 3- Renforcement des capacités)
- Coordination du projet : Suivi et évaluation (Composante 4 du projet - Gestion et coordination du projet)

DESCRIPTION DES RAPPORTS FINANCIERS (CODE DE COMPTE DU PROJET PNUE/FEM AU SEIN DE L'ORGANISME D'EXÉCUTION) À AUDITER

Les rapports à auditer sont les six rapports financiers trimestriels préparés par le projet et signés par le Ministre de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (désignation) et/ou le Coordinateur National du projet.

Ces rapports constituent les états financiers officiels qui doivent être certifiés par l'auditeur. Les états financiers du projet, s'ils sont certifiés, **doivent** concorder avec les dépenses figurant dans les six rapports trimestriels et **doivent être** joints au rapport d'audit. En gardant à l'esprit que dans le cas de ce projet au Cameroun, tous les décaissements sont effectués par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

L'équipe du projet PNUE/FEM fournira à l'auditeur les copies signées des rapports financiers trimestriels du projet, ainsi que la liste des décaissements effectués par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, tous fournis et disponibles à partir du système ANUBIS, un système d'information de gestion utilisé par le PNUE pour la supervision du projet et les exigences en matière de rapports.¹

SERVICES D'AUDIT REQUIS

- L'audit sera réalisé conformément aux normes d'audit (ISA)¹.
- La période d'audit s'étend du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024.
- La portée de l'audit est limitée aux dépenses du projet PNUE/FEM financées par les ressources du FEM.

¹ Normes internationales d'audit

- L'auditeur vérifiera l'exactitude mathématique des rapports financiers trimestriels en s'assurant que les dépenses décrites dans les pièces justificatives (la liste des paiements directs traités par les projets PNUE/FEM à la demande du gouvernement) sont rapprochées des dépenses, par source de décaissement, dans les rapports trimestriels correspondants.
- L'auditeur indiquera dans le rapport d'audit si le projet a été conforme à l'application des règles et règlements de l'organisme d'exécution en matière de passation de marchés.
- L'auditeur indiquera dans le rapport d'audit si l'audit n'a pas été conforme à l'un des éléments ci-dessus et indiquera les normes ou procédures alternatives suivies.
- L'auditeur exprimera une opinion sur la situation financière globale du projet pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024 et certifiera :
 1. L'état des dépenses (**rapports financiers trimestriels**) pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31^{er} décembre 2024, établi selon la méthode de la comptabilité de caisse.
 2. L'état de la situation de trésorerie (liquidités et soldes bancaires du projet) déclaré par le projet au 31^{er} décembre 2024 ; et
 3. L'état des actifs et des équipements détenus par le projet au 31 décembre 2024.
- L'auditeur/le cabinet d'audit doit soumettre un projet de rapport d'audit pour le 30 janvier 2025 et un rapport d'audit final signé avec les déclarations signées du PNUE/FEM pour le 15 février 2025.

L'étendue des services d'audit doit être conforme aux normes internationales d'audit (ISA) et couvrir la gestion globale de la mise en œuvre, du suivi et de la supervision du projet. Le travail d'audit doit inclure l'examen des budgets et des dépenses du projet. À cet effet, l'audit couvrira les domaines suivants, tels qu'ils sont mis en œuvre au niveau du projet.

FINANCE

Le travail d'audit porte sur l'adéquation des opérations comptables et financières et des systèmes d'information. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- des livres de comptes séparés ont été tenus, toutes les pièces justificatives sont étayées par des documents pertinents et conformes aux procédures d'approbation
- une confirmation des dépenses telles qu'elles ont été déclarées
- un état des avances de trésorerie tel qu'il a été communiqué.
- l'inventaire ou l'ensemble des actifs immobilisés non amortis, tels qu'ils ont été déclarés
- une confirmation du principe du taux de change appliqué entre l'USD et la monnaie locale.

PROCUREMENT

Le travail d'audit porte sur la compétitivité, la transparence et l'efficacité des activités de passation de marchés du projet afin de garantir que les équipements et les services achetés répondent aux exigences du Gouvernement et comprend les éléments suivants :

- le cas échéant, les délégations de pouvoirs, les seuils de passation des marchés, les appels d'offres et de propositions, l'évaluation des offres et des propositions et l'approbation/signature des contrats et des bons de commande
- Évaluation des procédures mises en place pour atténuer le risque d'achat d'équipements qui ne répondent pas aux spécifications ou qui s'avèrent défectueux par la suite.
- Conformité avec les règles de passation de marchés et la réglementation de l'agence d'exécution

Gestion de trésorerie

Le travail d'audit couvrira tous les fonds PNUE/FEM en espèces détenus par le projet et examinera les procédures de sauvegarde des espèces.

QUALIFICATIONS DE L'AUDITEUR

- L'auditeur doit être titulaire d'une maîtrise dans une discipline pertinente et avoir exercé des activités similaires au cours des dernières années.
- L'auditeur doit être totalement impartial et indépendant de tous les aspects de la gestion ou des intérêts financiers de l'entité contrôlée. Il ne doit pas, pendant la période couverte par l'audit ni pendant l'exécution de celui-ci, être employé par l'entité, en être le directeur ou avoir des relations financières ou d'affaires étroites avec un membre de la direction de l'entité.
- L'auditeur doit être expérimenté dans l'application des normes internationales d'audit (ISA). Il doit employer un personnel adéquat possédant les qualifications professionnelles appropriées et une expérience suffisante des normes de l'IFAC, y compris une expérience de l'audit des comptes d'entités comparables en taille et en complexité à l'entité auditée.

Les curriculum vitae (CV) doivent être fournis à biosecproject.minepded@yahoo.com avec copie à declanambe@yahoo.co.uk par le directeur du cabinet d'audit qui serait chargé de signer l'avis, ainsi que les CV des directeurs, des superviseurs et du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'audit. Les CV doivent contenir des détails sur les audits réalisés par le personnel concerné, y compris les missions en cours, ce qui indique l'aptitude et la capacité à entreprendre l'audit.